

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210301-D_01_03_21_13-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2021

Affichage : 05/03/2021

Délibération n°01-03-2021-013

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 1^{er} mars 2021*

Date de convocation	23 février 2021
Date d'affichage	23 février 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	52 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 1^{er} mars à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Beaugard à Cherré-Au, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Pierre CRUCHET (représentant M. Eric BARBIER), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Yves HERMELINE), M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Françoise PELLODI), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPIILLON (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS (ayant reçu pouvoir de M. Pierre BOULARD), M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Éric BARBIER (représenté par M. Pierre CRUCHET), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD (ayant donné pouvoir à M. José PLANS), M. Jean-Yves HERMELINE (ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE), M. Roland MARCOTTE, Mme Françoise PELLODI (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Eric PAPIILLON).

Secrétaire de séance : Mme Catherine BOSSY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

URBANISME : INTÉGRATION DE 12 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE AU SERVICE INSTRUCTEUR

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- la communauté de communes de la Vallée de la Braye et de l'Anille a sollicité le service urbanisme de la CCHS pour l'accueil de 12 de ses communes ;
- ces 12 communes anciennement instruites par la Préfecture en l'absence de document d'urbanisme, seront couvertes dès le 6 mars par le PLUi de la CCVBA ;
- la CCHS instruit déjà les actes d'urbanisme de 4 communes de la CCVBA (Dollon, Lavaré, Vibraye, Bessé sur Bray) ;
- la charge ajoutée par ces communes représente 0,9 ETP et nécessite donc le recrutement d'un instructeur.

PREND ACTE que la convention comportera des clauses afin de garantir une certaine pérennité des engagements.

EST INFORME que le coût sera fixé à 4,05 € par habitant comme pour toutes les autres communes bénéficiant de l'instruction par la CCHS.

APPROUVE l'intégration des 12 communes suivantes : Berfay, Cogners, Ecorpain, Marolles-les-Saint-Calais, Montailly, Rahay, Saint-Gervais de Vic, Sainte-Cérotte, Semur-en-Vallon, Val-d'Etangson, Valennes, Vancé.

AUTORISE le Président à :

- signer les conventions correspondantes,
- lancer la procédure de recrutement,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Adopté à la majorité

Voix pour : 48

Voix contre : 4

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 1^{er} mars 2021

Pour extrait conforme

Le 2 mars 2021

Le Président

M. Didier REVEAU